

Les enjeux de la prévention en matière de santé

Déclaration du groupe de l'agriculture

L'objet du présent avis est de nous alerter sur l'importance et la priorité qu'il convient de donner à la prévention en matière de santé.

La tâche était complexe tant la politique française de prévention se trouve éclatée entre différents acteurs, au point, comme le précise l'avis, d'en devenir illisible. Les propositions de l'avis sont claires et pertinentes ; elles pourront être reprises dans la prochaine loi de santé publique.

Le groupe de l'agriculture a été particulièrement attentif aux développements sur la santé-sécurité au travail en raison de l'organisation spécifique du régime de protection sociale agricole qui, à la différence des autres régimes, intègre des médecins du travail et des conseillers en prévention. Nous avons d'ailleurs pu observer, depuis quelques années, une baisse de la fréquence des accidents de travail sur les exploitations agricoles.

De nombreuses actions sont menées dans le secteur agricole, qu'il s'agisse, pour citer quelques exemples, des risques phytosanitaires, des risques liés aux équipements agricoles ou encore des risques psychosociaux.

L'avis évoque les difficultés de suivi médical des salariés des TPE/PME. En agriculture, alors que 80 % des entreprises emploient moins de 10 salariés, les services de médecine du travail s'attachent à offrir une même surveillance médicale quelle que soit la taille de l'entreprise et quel que soit le statut du salarié. C'est ainsi qu'un examen médical obligatoire sera organisé au bénéfice du travailleur saisonnier recruté au moins 45 jours.

C'est pourquoi le groupe de l'agriculture attache une grande importance à la préconisation des rapporteurs visant à mettre en place une gouvernance nationale et interministérielle de la prévention qui permettra d'intégrer, de façon systématique et de manière adaptée à chaque catégorie, cette problématique à l'ensemble des politiques publiques.

Nous soutenons également la position de l'avis selon laquelle rien ne sera possible sans une appropriation individuelle de la prévention. En effet, en complément des incitations et des outils mis en place par les pouvoirs publics, une démarche personnelle et/ou familiale, résultant d'une volonté de s'inscrire dans un parcours de prévention, est indispensable pour répondre aux enjeux sanitaires.

Le groupe de l'agriculture a voté l'avis.